

L'emploi du passé simple dans le français acadien de la Baie Sainte-Marie, Nouvelle-Écosse

B. Edward Gesner

Numéro 9, 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/800079ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/800079ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0315-4025 (imprimé)

1920-1346 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gesner, B. E. (1979). L'emploi du passé simple dans le français acadien de la Baie Sainte-Marie, Nouvelle-Écosse. *Cahier de linguistique*, (9), 123–130.
<https://doi.org/10.7202/800079ar>

L'EMPLOI DU PASSÉ SIMPLE DANS LE FRANÇAIS ACADIEN
DE LA BAIE SAINTE-MARIE, NOUVELLE-ÉCOSSE

Harald Weinrich consacre un chapitre de son livre, *Le Temps*¹, à la "crise" du passé simple. De nombreux grammairiens et linguistes évoquent sa perte de terrain, voire sa déchéance en "français standard"². Ce temps, disparu depuis longtemps du français parlé en France³, reste bien vivant dans le parler acadien du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse; son emploi constitue ainsi un des traits caractéristiques et frappants de ce parler.

Nous avons récemment réuni nous-même dans la région de la Baie Sainte-Marie un corpus linguistique de 16 000 mots. Les témoignages de huit informateurs, deux hommes et deux femmes ayant plus de 60 ans (la "première génération") et deux hommes et deux femmes ayant entre 30 et 60 ans (la "deuxième génération") ont été retenus. Cela permettait à la fois de comparer en synchronie l'évolution de l'acadien à travers deux générations et, grâce aux échantillons de huit idiolectes, d'écarter les variations individuelles afin de dégager les faits communs à tous les

1. Harald Weinrich, *Le Temps*, Paris, Le Seuil, 1973, p. 191-214.
2. Voir notamment G. et R. Le Bidois, *Syntaxe du français moderne*, Paris, Picard, 1938, p. 440-441, et Paul Imbs, *L'Emploi des temps verbaux en français moderne*, Paris, Klincksieck, 1960, p. 81. Celui-ci affirme que, même en français écrit, "le passé simple [...] occupe la surface la plus étroite de tous les temps du passé".
3. Nous devrions dire "presque disparu", car les Le Bidois et Imbs signalent qu'il existe encore des emplois dialectaux du passé simple dans le Midi, dans l'Ouest et en Normandie. Notons également que dans les 163 textes enregistrés qui ont constitué le corpus du *Français fondamental*, on n'a relevé en tout que 19 occurrences du passé simple (Gougenheim, Rivenc, Michéa et Sauvageot, *L'Élaboration du français fondamental*, Paris, Didier, 1964). Dans le corpus de Denise François, il n'y avait aucune occurrence de ce temps (D. François, *Français parlé*, Paris, S.E.L.A.F., 1974, 2 vol.).

informateurs⁴. Pour ce qui est des enregistrements, il s'agissait dans chaque cas d'un discours libre, toujours recueilli chez nos informateurs et toujours en présence d'autres Acadiens. Étant donné que presque tous les informateurs racontaient leur vie, il n'y avait à peu près que des narrations dans le corpus. Quoique nous nous bornions ici à une analyse des occurrences du passé simple, le lecteur remarquera bien d'autres écarts⁵ morphosyntaxiques dans les extraits du corpus que nous citerons.

Nous avons relevé 43 occurrences du passé simple dans le corpus⁶, réparties entre six informateurs (trois informateurs et 25 occurrences dans la première génération, trois informateurs et 18 occurrences dans la deuxième génération). Nous citerons quatre assez longs extraits de notre corpus que nous commenterons par la suite.

1. Inf. 4. (Elle raconte ses expériences dans une famille où elle était servante - elle avait treize ans.) Y avait une femme. Elle était dans le lit, malade. Et ils *dirent* : "Y a point rien à faire", parce que son mari était à ... aux États, en Amérique, là. [...] Le lendemain son homme *arrivit*. Six enfants ! Fallait laver, là, comme ça, là, tu sais, puis j'avais pas quatorze ans. Puis je *restis* là neuf semaines. Ça fait, quand ce que j'ai eu resté là neuf semaines, mame *vint*. [...] Mame dit : "Elle a-ti gagné cinquante cennes par semaine ?" "Oh", mais ils *dirent* "oui".

-
4. Voici la répartition par âge et par sexe des informateurs : Inf. 1, homme, 71 ans; Inf. 2, homme, 80 ans; Inf. 3, femme, 89 ans; Inf. 4, femme, 81 ans; Inf. 5, homme, 47 ans; Inf. 6, homme, 34 ans; Inf. 7, femme, 52 ans; Inf. 8, femme, 37 ans.
 5. Par écart nous entendons toute unité relevée dans le corpus qui nous paraît ne pas correspondre au "français standard familier", c'est-à-dire à un français qui semble le mieux refléter les usages les plus *fréquents* du français que l'on parle actuellement en France.
 6. Il est très difficile de savoir si les occurrences dans le corpus de "je dis", "il dit", etc., doivent être considérées comme des passés simples ou des présents. Étant donné leur haute fréquence et cette difficulté d'interprétation, nous avons préféré les considérer "hors temps" et ne pas les comptabiliser. Cependant la morphologie de "ils *dirent*" [dir] permet d'affirmer qu'il s'agit bel et bien d'un passé simple.

Ils me *donnèrent* quatre piasses et demie pour être restée là neuf semaines. Six enfants et l'homme et la femme et moi !

2. Inf. 7. (Elle raconte des événements qui n'ont eu lieu qu'une quinzaine de jours avant l'enregistrement. Deux jeunes amies lui avaient demandé si elle connaissait des chansons françaises tristes.) Murielle et Germaine m'*appelèrent*, *vinrent* icitte pour me voir, puis j'étais point au logis. Ça fait que là, je *fus* voir. Je *callis* sa mère. Sa mère dit : "Elles sont au Club Richelieu". Ça fait que là, j'avais... ça s'*adonnit* que j'avais un cahier à chansons dans mon portefeuille que j'avais depuis le bon vieux temps, là, au collège Sainte-Anne. C'était... je recommençais à regarder là-dedans, puis là, mais, je dis : "En voilà une icitte, "Chanson de Nicolas". C'est un Nicolas, là. Puis là, je *braquis* à yeux chanter ça. Mais c'était juste, juste ça qu'elles voulaient, juste ! [...] Moi, j'y^{eux} *chantis*, puis elles me "*tépirent*". Puis là, yelle a changé les mots.
3. Inf. 2. (Il se souvient d'une aventure vécue par son père. L'informateur avait cinq ans.) Il *arrivit* à la maison une journée avec sa main gauche coupée au travers. Puis je remémore si bien la journée qu'il a rentré à la maison avec sa main coupée. Ils ont mis sa main dans un bassin d'eau froide, puis après ça on a été chez un des voisins faire arranger sa main.
4. Inf. 3. (Elle raconte les "bassesses" qu'elle a faites il y a longtemps, un jour où on lavait l'église. Le prêtre se cachait dans la sacristie.) Et ben, qu'il a été se cacher, moi, j'en savais rien. Alors j'ai monté dans la chaire, et j'ai commencé à décrire les vendeux de grog. Et puis, mon ami, j'y^{eux} contais ça de long et de travers. Puis là, j'ai publié une publication. Mais cet homme-là se pleyait en deux ! Puis quand ce que j'ons ben fini, là, et que j'avons commencé à laver la chaire, il *sortit* de là-dedans. Tu parles d'une petite Fannie avoir honte ! Il a jamais oublié ça.
7. "Téper" [tepe] veut dire "enregistrer au magnétophone". Le lexème provient de l'anglais "to tape".

Il s'agit, dans tous ces échantillons, d'un récit d'événements qui se sont succédé, d'une narration. On sait que le passé simple est, en français "classique", le temps par excellence de la narration. D'après Paul Imbs, "La faculté [du passé simple] de se construire en série avec lui-même dérive de son aptitude à projeter dans le passé les événements, qui se présentent par nature en série, et constituent ainsi une histoire. Aussi bien l'emploi du passé simple est-il étroitement lié à la notion d'événements." (p. 82). Pour le linguiste Robert Martin, cet emploi caractéristique du passé simple relève de notions plus proprement aspectuelles que temporelles. "Par son caractère ponctuel-perfectif, le PS [passé simple] est, dès l'ancienne langue, l'instrument privilégié pour exprimer l'événement passé. [...] Il peut être daté avec précision [...] ou, tout simplement, prendre place dans une succession de faits qui forment la trame d'un récit⁸."

Notons que les lexèmes de tendance imperfective, c'est-à-dire là où le terme du procès n'est pas envisagé, se construisent avec l'imparfait dans les extraits que nous citons. Par exemple, "Y *avait* une femme. Elle *était* dans le lit, malade". Mais si, dans les deux premiers échantillons, les lexèmes de tendance ponctuelle-perfective se réalisent avec le passé simple, tel n'est pas le cas des deux derniers. Dans le troisième extrait, l'informateur "lance" son récit par un passé simple, puis il le poursuit avec le passé composé. Dans le quatrième, l'informateur raconte son

8. Robert Martin, *Temps et aspect*, Paris, Klincksieck, 1971, p. 384. Martin distingue entre l'aspect duratif et l'aspect ponctuel, "typiques l'un des procès longs [...] et l'autre des procès brefs" (p. 50) et entre l'aspect perfectif et l'aspect imperfectif. "L'esprit peut envisager ou non le terme du procès. Selon qu'il le fait ou non, on parlera d'*aspect perfectif* ou d'*aspect imperfectif*." (P. 53.) Martin dit ailleurs que le passé simple exprime en plus l'aspect de l'inaccompli, le distinguant ainsi du passé composé qui exprime toujours l'accompli. "On appellera *aspect de l'accompli* l'aspect du procès vu entièrement en détension, c'est-à-dire dont il ne reste aucune partie à accomplir. [...] On appellera *aspect de l'inaccompli*, l'aspect du procès vu entièrement ou partiellement en tension." (P. 52-53.)

"histoire" au passé composé et n'a recours au passé simple que pour exprimer la sortie subite du prêtre de la sacristie, c'est-à-dire pour clore en quelque sorte son récit.

Si, en français moderne parlé, le passé composé a remplacé le passé simple comme temps de la narration, au XVI^e et au XVII^e siècle, la situation était tout autre; les deux temps pouvaient assumer cette fonction. Cela remonte même au XV^e siècle. En évoquant le glissement de sens d'un passé composé exprimant l'aspect accompli vers un emploi plus proche de celui du passé simple, Martin remarque que "le sens d'un prétérit véritable [...] ne se développe que dans la seconde moitié du XV^e siècle où l'on relève aussi quelques exemples du passé surcomposé qui confirment la valeur nouvelle du PC [passé composé]" (p. 397). Il ne faudrait donc pas s'étonner de voir se côtoyer en acadien deux temps narratifs, le passé simple et le passé composé - telle était vraisemblablement la situation en français au moment où les ancêtres des Acadiens ont quitté la France au XVII^e siècle.

Les grammairiens du XVII^e siècle ont essayé de mettre un peu d'ordre dans les emplois des deux temps - la règle des "vingt-quatre heures" n'est que trop connue. Plusieurs linguistes distinguent un "passé récent" (où l'emploi du passé composé semble indiqué pour raconter une série d'événements) et un "passé lointain" (où le passé simple paraît plus approprié). Nos quatre échantillons montrent très clairement que des événements d'un passé relativement récent peuvent être racontés en acadien au passé simple (deuxième extrait) et que, par contre, des événements remontant à un passé assez lointain peuvent être racontés au passé composé. Peut-être faudrait-il plutôt, en analysant la concurrence des deux temps en acadien, considérer les emplois du passé simple comme appartenant à un "passé pur, c'est-à-dire parfaitement distinct, absolument détaché du présent, et sans rapport d'aucune sorte, avec le présent. Il n'est pas nécessaire, pour qu'on le pense de cette façon, qu'il soit lointain" (G. et R. Le Bidois, p. 439)⁹. Le passé composé devient plutôt, selon Imbs, "un temps de *perspective* [c'est

9. Voir également à ce sujet, Martin, p. 390.

nous qui soulignons] : il met le passé, non plus [...] dans la perspective du passé, mais dans la perspective du présent; ce présent est toujours le présent du sujet parlant¹⁰". Quant au passé simple, il reste "ce temps dépourvu de toute relation avec le moi actuel" (Imbs, p. 105). Nous avons dit, nous pensons avec raison, que le passé simple est un temps bien vivant en acadien. Mais si le passé simple et le passé composé s'y trouvent effectivement en concurrence, il faut sans doute penser qu'à la longue, et tout comme en français standard, le passé composé, ce "temps à deux visages, de passé-présent¹¹", l'emportera. Contre 42 occurrences du passé simple dans notre corpus, nous avons relevé 306 occurrences du passé composé - bon nombre de celles-ci, s'insérant dans des récits, auraient vraisemblablement pu être exprimées par le passé simple. Sans doute Imbs explique-t-il avec justesse la raison de la préférence du passé composé, même en tant que temps narratif. "Dans la conversation, on ne raconte généralement que les faits dont on a soi-même été le témoin, ou qu'on a entendu raconter; même quand il s'agit d'événements déjà anciens, le fait qu'on les relate les transforme en événements d'une grande proximité psychologique." (P. 103.)

Si le passé simple est essentiellement en acadien un temps qui sert à la narration d'une série d'événements racontés "en chaîne" (à peu près trois occurrences sur quatre), nous avons néanmoins relevé dix occurrences "isolées" de ce temps dans le corpus. Nous en avons déjà vu deux, une au début de l'échantillon 3 ("il *arrivit*") et une autre vers la fin de l'échantillon 4 ("il *sortit*"). Il s'agit dans chaque cas d'un verbe à tendance perfective, accompagné presque toujours d'un circonstant ou conjonction de temps qui précise bien l'époque du passé ou l'événement

10. Imbs, p. 185. Et à Martin de souligner de nouveau : "Le procès exprimé au PC peut même remonter à un passé très reculé, pour peu que les conséquences en soient encore sensibles." (p. 387). Plus loin il parle de la "subjectivité" du passé composé et de l'"objectivité" du passé simple (p. 388).

11. G. et R. Le Bidois, p. 440.

rapporté a eu lieu. (Par exemple, "il *arrivait* à la maison *une journée* avec sa main gauche coupée au travers". Un autre exemple, relevé du témoignage de l'informateur 6 : "*La première fois que j'entendis "fenêtre", là, moi, je pensais : Quoi c'est que ça ?*".) Nous y voyons des emplois "hors récit" qui marquent des faits complètement achevés dans le passé, sans considération des conséquences possibles dans le présent. Nous trouvons les remarques suivantes d'Imbs fort à propos : "Un événement passé rapporté au passé simple est un fait entièrement révolu et sans lien exprimé (la question des liens réels étant toujours réservée) avec la pensée et l'expérience actuelles de celui qui parle. [...] D'où la possibilité d'employer le passé simple pour situer un fait dans un passé éloigné, par exemple *au début d'un récit* [...] ou dans une remarque isolée, qui oppose énergiquement le passé au présent." (p. 84; c'est nous qui avons souligné).

Il ne serait pas utile de revenir ici sur toutes les raisons de la disparition du passé simple du français standard. De nombreux auteurs ont insisté sur "l'infériorité décisive¹²" sur le plan morphologique du passé simple par rapport au passé composé. Si l'acadien a gardé le passé simple, ce n'est pas sans avoir beaucoup simplifié le système désinentiel. En effet, là où en français standard on retrouve quatorze désinences différentes pour le passé simple (\emptyset , [-e], [-a], [-am], [-at], [-er], [-i], [-im], [-it], [-ir], [-y], [-ym], [-yt], et [-yr]), en acadien il n'en reste que quatre, [-i] et [-ir], [-y] et [-yr]¹³. Citons quelques exemples relevés dans le corpus qui présentent des écarts désinentiels entre l'acadien et le français standard.

12. A. Dauzat, *Études de linguistique française*, Paris, d'Artrey, 1947, p. 63.

13. Si l'on ne tient pas compte des formes monosyllabiques [fy] (être), [y] (avoir), [vy] (voir), [py] (pouvoir), [sy] (savoir) et [by] (boire), où il n'est peut-être pas souhaitable de séparer la forme amalgamée en thème et désinence, l'acadien ne connaît pour le passé simple que les désinences [-i] et [-ir]. Par exemple, en français standard l'on retrouve [mury] (mourir) et [vuly] (vouloir); en acadien, [muri] et [vuli].

<i>acadien</i>		<i>français standard</i>	
<i>je restis</i>	[rɛsti]	<i>je restai</i>	[reste]
<i>tu travaillis</i>	[travaji]	<i>tu travaillas</i>	[travaja]
<i>il arrivit</i>	[arivi]	<i>il arriva</i>	[ariva]
<i>ils donnirent</i>	[dɔnir]	<i>ils donnèrent</i>	[dɔnɛr]

Bien que cette simplification désinentielle puisse avoir contribué au maintien du passé simple en acadien, il faudrait sans doute se méfier de toute explication de fait syntaxique au moyen de la morphologie. Selon Martin, "La complexité morphologique du PS a pu contribuer à sa disparition; elle ne l'a pas provoquée. Si l'on ne sait plus conjuguer le PS, c'est parce que ce temps est tombé en désuétude, et non l'inverse. Les véritables raisons sont à chercher ailleurs. Elles sont d'ordre syntaxique, c'est-à-dire psychiques." (p. 400). En plus, si nous n'avons guère relevé dans le corpus que des occurrences du passé simple à la première personne du singulier et à la troisième personne du singulier et du pluriel, cela n'est sûrement pas à expliquer par des raisons de complexité morphologique, mais plutôt parce que ce sont les personnes dont on se sert le plus fréquemment en faisant la narration d'événements.

En résumé, le passé simple est surtout un temps narratif en acadien. Ses quelques emplois isolés marquent tous un passé entièrement révolu et sans lien apparent avec le présent. Dans ses deux emplois, le passé simple paraît fortement concurrencé par le passé composé. Telle était, nous l'avons déjà dit, la situation en "français de France" au XVI^e et au XVII^e siècle, et, étant donné que le parler acadien de la Baie Sainte-Marie est resté longtemps isolé des parlers français du reste du monde, nous nous expliquons ainsi son maintien du passé simple.

B. Edward Gesner
 French Department
 Dalhousie University
 Halifax